

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 février 2018

L'an deux mille dix huit, le 28 février à 20 heures :

Le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Joseph LETOREY Maire.

Présents: Mr Joseph LETOREY, Mme Anne - Marguerite LE GUILLOU, Mr Jean LEBEGUE, Mr Vincent GROSJEAN, Mr Jean-Paul HAGNERÉ, Mme Aurélie NIARD, Mr Pierre-Régis GERMAIN, Mr Didier DAGORN, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Vincent CARPENTIER qui donne pouvoir à Pierre-Régis GERMAIN

Stéphane LABARRIERE qui donne pouvoir à Joseph LETOREY

Elisabeth LESAULNIER qui donne pouvoir à Vincent GROSJEAN

Pierre BORRE qui donne pouvoir à Anne-Marguerite LE GUILLOU

Martine JOLLÈS qui donne pouvoir à Jean-Paul HAGNERÉ

Absentes :

Laure GODEY et Martine LENORMAND

Monsieur Jean LEBEGUE a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 décembre 2017 est adopté.

FINANCES

2018-01 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire, propose de procéder aux attributions des subventions pour le BP 2018 :

| ASSOCIATIONS | 2017 | 2018 |
|--|--------------|--------------|
| Amicale de Varaville | 800 | 800 |
| Comité des fêtes | 3 700 | 4 023 |
| Trait d'union | 0 | 250 |
| Chancordanse | 600 | 500 |
| Football | 1 000 | 1 000 |
| Pétanque | 1 000 | 1 200 |
| Tir et Loisirs | 300 | 300 |
| Bien-être et culture | 650 | 650 |
| Modélisme | 400 | 400 |
| Théâtre de La Côte Fleurie | 400 | 450 |
| FNACA Cabourg | 150 | 150 |
| ACVG Cabourg | 300 | 300 |
| La Tribu de Sapeur | 300 | 300 |
| Restaurant du cœur Cabourg | 300 | 300 |
| Secours catholique Cabourg | 50 | 50 |
| SNSM Dives sur Mer | 200 | 500 |
| CAPAC Dives sur Mer | 50 | 50 |
| Association des marais de la Dives | 150 | 150 |
| Bouchons du Cœur Merville Franceville | 100 | 100 |

| | | |
|--|---------------|---------------|
| Cap Rando - Equemauville | 100 | 0 |
| Association Paralysés France | 50 | 50 |
| Mucoviscidose - Calvados | 50 | 50 |
| MFR BLANGY | 0 | 50 |
| MFR BALLEROY | 0 | 50 |
| CFA BTP | 50 | 0 |
| Association F. Alzheimer - Calvados | 50 | 50 |
| AFSEP (Sclérose en Plaques) | 50 | 50 |
| Ligue contre le cancer | 50 | 50 |
| CNAS | 6 000 | 5027 |
| TOTAL | 16 850 | 16 850 |

Entendu le rapport du Maire,
Vu la commission des finances en date du 19 février 2018,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOPTE les subventions attribuées aux associations pour l'année 2018.

2018-2 CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 Juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de VARAVILLE d'adhérer à un groupement de commandes pour la restructuration de l'avenue des Devises située sur les communes de Cabourg et de Varaville.

Cela implique la passation d'un marché de travaux de voirie et d'espaces verts.

Considérant que cette action s'inscrit dans la volonté réciproque d'une simplification de gestion et permettra d'obtenir des économies d'échelle par la mutualisation des procédures.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE l'adhésion de la ville de VARAVILLE au groupement de commandes ayant pour objet la restructuration de l'avenue des Devises située sur les communes de Cabourg et de Varaville.

DECIDE d'accepter les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes, annexé à la présente délibération,

DECIDE de régler la participation financière prévue par l'acte constitutif, et dont l'attribution des marchés en date du 26 février 2018 a retenu les entreprises suivantes :

Travaux voirie - entreprise TOFFOLUTTI de Moulton, montant pour Varaville : 241 335.06 € TTC

Travaux espaces verts - entreprise St Martin Paysage Caen, montant pour Varaville : 25 408.43 € TTC

Pour rappel travaux du SDEC : participation pour Varaville : 52 572.29 € HT.

Des subventions ont été demandées au Département et à l'Etat et viendront en déduction du montant des travaux.

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer la convention.

ADMINISTRATION GENERALE

2018-3 CONVENTION FREE

Afin d'améliorer la couverture en téléphonie mobile sur la commune, monsieur le Maire propose d'installer une antenne relais FREE sur la parcelle cadastrée AH n°23.

Une convention avait été signée le 28/04/2017 pour ce même dossier mais pour la parcelle AH n° 5.

Un dossier d'information pour l'installation de l'antenne FREE Mobile était consultable en mairie du 31/01/2017 au 31 mars 2017, avec l'ouverture d'un registre pour recueillir les observations. A l'issue de la consultation, aucune observation n'a été déposée.

Ces deux parcelles appartiennent à la commune de Varaville, il faut cependant corriger l'erreur matérielle et signaler la situation exacte de l'installation du pylône au nord du fossé bordant la parcelle AH n°5 et déposer un nouveau permis de construire sur la parcelle AH n°23.

Monsieur le Maire donne lecture aux élus de la proposition de la nouvelle convention.

Cette convention est une convention type Free Mobile.

Les points importants de cette convention :

- Loyer majoré à 8700 € Net annuel.
- Une durée de 10 ans (reconductible tacitement).
- le pylône sera dimensionné pour accueillir un second opérateur.
- la sous-location au sol d'un second opérateur sera gérée avec accord du propriétaire du terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE l'implantation d'une antenne FREE Mobile sur la parcelle AH n°23

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention ci-annexée avec la société FREE Mobile 16, rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire informe les élus que le logement communal situé 6 rue de la Libération sera libre au 30 avril 2018. La commune choisira des nouveaux locataires lors du prochain conseil municipal.
- Consultation du public pour le projet d'un nouvel arrêté permanent d'entretien des cours d'eau, afin de recueillir d'éventuelles observations. Il intègre désormais :
 - Une période d'entretien plus longue de 7 mois
 - La prise en compte de travaux d'urgence
 - La gestion des espèces exotiques envahissantes.

La période de participation du public s'étend du lundi 26 février 2018 au lundi 19 mars 2018.

DELIBERATIONS :

2018 - 1 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

2018 - 2 CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES

2018 - 3 CONVENTION FREE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40.